

## **COMMUNIQUÉ**Pour diffusion immédiate

### Mise à jour économique

# Le gouvernement doit tout de suite mettre fin au détournement des pensions alimentaires pour enfants

Québec, le 20 novembre 2018. — Le « gouvernement des familles » a la chance de faire d'une pierre deux coups avec sa première mise à jour économique. La <u>Fédération</u> des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec et le <u>Collectif</u> pour un Québec sans pauvreté lui demandent de mettre tout de suite fin au détournement des pensions alimentaires pour enfants. Il respecterait ainsi son seul engagement ferme en matière de lutte contre la pauvreté et, du même coup, améliorerait la vie de milliers de familles monoparentales en situation de pauvreté.

« Même s'il reste évasif sur la hauteur de son surplus budgétaire, le gouvernement québécois a annoncé ses couleurs : ledit surplus servira à réduire le fardeau fiscal des contribuables », lance le porte-parole du Collectif, Serge Petitclerc. « Nous déplorons évidemment que le gouvernement se prive ainsi de revenus, actuels et futurs, qui auraient notamment pu servir à améliorer l'accès aux services publics ou à augmenter les revenus des personnes en situation de pauvreté. Par exemple, l'occasion aurait été belle de donner un peu d'air aux personnes assistées sociales sans contraintes à l'emploi, que le gouvernement précédent a complètement laissé tomber. »

« Nous nous souvenons que la Coalition avenir Québec a tout fait pour éviter de parler de lutte contre la pauvreté en campagne électorale », poursuit Serge Petitclerc. « Mais nous nous souvenons aussi de son seul engagement ferme en la matière : "Un gouvernement de la CAQ exclura les pensions alimentaires pour enfants du calcul des prestations d'aide sociale, de l'aide financière aux études, du soutien au logement ainsi que de l'admissibilité à l'aide juridique." Le temps est venu de passer de la parole aux actes. Dans le contexte actuel, il serait inadmissible que cet engagement ne soit pas respecté. »

#### Mettre fin à une injustice qui perdure

Rappelons que les pensions alimentaires pour enfants ne sont plus considérées comme un revenu imposable depuis 1997. Pourtant, ces montants continuent d'être pris en compte dans quatre programmes gouvernementaux : l'aide sociale, l'aide financière aux études, les programmes d'aide au logement et l'aide juridique. Bien que des exemptions partielles aient été accordées au fil des ans (100 \$ par mois par enfant à l'aide sociale et 1200 \$ par année par enfant à l'aide financière aux études), des milliers d'enfants sont encore privés d'une partie de la pension alimentaire versée en leur nom par l'un de leurs parents.

- « Un gouvernement qui vient piger dans les poches des enfants les plus pauvres pour financer ses programmes sociaux est un gouvernement irresponsable! », s'indigne Lorraine Desjardins, de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)\*. « D'autant plus que, si on exclut les exemptions déjà consenties, il n'en coûterait que 15,4 millions \$ pour faire cesser cette injustice une fois pour toutes! », ajoute-t-elle.
- « Déjà, l'Ontario, la Colombie-Britannique et les Territoires-du-Nord-Ouest ont cessé de récupérer les montants de pensions alimentaires pour enfants à l'aide sociale. Avec les surplus budgétaires qui dorment présentement dans les coffres de l'État, le gouvernement de François Legault n'a vraiment aucune excuse pour ne pas honorer son engagement de mettre fin au détournement des pensions alimentaires pour enfants », conclut la porte-parole de la FAFMRQ.
- \* La FAFMRQ fait partie de la Coalition contre le détournement des pensions alimentaires pour enfants avec l'Association des parents-étudiants de l'Université Laval, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, les Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne et l'Union étudiante du Québec.

-30 -

#### Renseignements:

Patrice Lemieux Breton, responsable des communications Collectif pour un Québec sans pauvreté 418 930-5969 / communications@pauvrete.qc.ca

#### Lorraine Desjardins

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec 514 729-6666 / <a href="mailto:faffmrq.lorraine@videotron.ca">fafmrq.lorraine@videotron.ca</a>